

# Certificat d'initiation nautique

Novembre 2008

**Le certificat d'initiation nautique permet d'exercer la fonction de matelot ou de mécanicien à bord des navires de pêche, de commerce ou de plaisance.**

## Conditions d'admission en formation :

- âge : 20 ans au moins (18 ans pour la formation en alternance) ;
- niveau d'études : CAP ou BEP validé ou non par un diplôme ;
- aptitude physique : les candidats doivent être reconnus aptes à la profession de marin par un médecin des gens de mer.

## Scolarité

Elle peut se dérouler selon deux formules :

- soit un stage de 8 semaines dans un établissement scolaire maritime ;
- soit en alternance sur 6 mois dans le cadre d'un contrat de professionnalisation, à raison d'une semaine de cours pour 3 semaines d'embarquement.

## Horaire indicatif du certificat d'initiation nautique dans le cas d'une préparation de 8 semaines

Total du cycle	Nombre de semaines	
<b>Formation normale</b>	<b>8 semaines</b>	
Enseignement	Horaire hebdomadaire	Horaire total estimé
<b>Connaissance de l'environnement</b>		
Le milieu maritime	4 h	32 h
Le navire et ses énergies	5 h	40 h
L'environnement réglementaire	2 h	16 h
<b>Savoir-faire professionnel</b>		
Manœuvre embarcation	7 h	56 h
Matelotage	5 h	40 h
Règles de barre et de route, feux, signaux, balises	3 h	24 h
Sécurité, sauvetage, survie	7 h	56 h
Secourisme	2 h	16 h
<b>Total</b>	<b>35 h</b>	<b>280 h</b>

### Conditions d'obtention

Le certificat d'initiation nautique est délivré aux candidats qui ont suivi la formation et qui ont été admis à l'examen.

### Où se renseigner ?

[www.mer.gouv.fr](http://www.mer.gouv.fr)  
[www.formation-maritime.fr](http://www.formation-maritime.fr)

direction  
des Affaires  
maritimes

bureau  
de la Formation  
et de l'Emploi  
maritimes

3, place  
de Fontenoy  
75700 Paris  
07 SP